

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735-2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2026 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 735-2026 concernant l'entretien des rues privées

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 20^e jour d'août 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Philippe Pichet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 20 août 2026, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour d'août 2026.



Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier